

Inscription sur les listes électorales

Obtenir sa carte d'électeur

Pour obtenir votre carte d'électeur, vous devez vous présenter à l'accueil de la Mairie avec :

- > une carte d'identité ou un passeport **en cours de validité** ou périmé(e) depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de la demande d'inscription ;
- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur lequel figurent les nom et prénom du demandeur (facture d'eau, électricité, gaz, téléphonie **fixe** ou internet, avis d'imposition, taxe foncière, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension, redevance des ordures ménagères) ;
- > formulaire CERFA n°12669 (disponible en mairie ou [en cliquant sur ce lien](#)).

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective pour le prochain scrutin, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (carte identité et justificatif de domicile de moins de trois mois) doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le 6ème vendredi précédent ce scrutin.

Conditions

Etre majeur et de nationalité française (pour les élections municipales et européennes, les ressortissants de l'UE peuvent s'inscrire si ils sont majeurs et qu'ils jouissent de leurs droits civiques dans leur pays d'origine).

Démarches en ligne

Pour pouvoir effectuer cette démarche en ligne, [cliquez sur ce lien](#).

∨ À propos de mon service public.fr



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

